



#InfoJeunesse  
#CRIJNA



# TROUVER UN LOGEMENT NOUVELLE-AQUITAINE

Dordogne • Gironde • Landes •  
Lot et Garonne • Pyrénées Atlantiques

ÉDITION 2019



[logements.pourlesjeunes.com](http://logements.pourlesjeunes.com)

## JEUNESSE HABITAT SOLIDAIRE :

### BIEN PLUS QU'UN LOGEMENT !

JHAS accueille chaque année **1 200** jeunes de 16 à 25 ans et leur propose plus de **3 000** animations dans une dynamique collective.

Jeunesse Habitat Solidaire accompagne les jeunes, salariés, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, en construction de projet professionnel, étudiants ou en formation, dans la métropole bordelaise.

L'association a pour objectif de **leur permettre de devenir les acteurs de leur propre développement** et les soutient dans leurs démarches et projets : emploi, logement, budget, bien-être, loisirs, accès aux droits,...

En obtenant un logement, chaque jeune devient un adhérent de JHAS et participe à la vie de sa résidence et de l'association.

**JHAS, c'est :**

- **5** résidences sur la métropole bordelaise,
- **550** appartements meublés
- et une équipe de **50** professionnels qualifiés.

#### Bordeaux centre

##### Résidence Rosa-Parks

19 rue des Étuves  
88 logements  
Tel 05 47 74 37 80

##### Résidence Jacques-Ellul

3 rue Jean Descas  
85 logements  
Tel 05 47 74 37 60

##### Résidence Santé-Navale

30-32 rue Ferbos  
179 logements  
Tel 05 47 74 37 70

#### Talence

##### Résidence Jean-Zay-Université

97 avenue Prévost  
125 logements  
Tel 05 47 74 37 90

#### Pessac

##### Résidence Cité-des-Métiers

114 avenue de Canéjan  
47 logements  
Tel 05 47 74 37 75

Les valeurs que JHAS partage avec les jeunes accueillis : **ENTRAIDE, CONVIVIALITÉ, RESPECT DE SOI ET DES CULTURES, ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UN MONDE PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DURABLE.**

# TROUVER UN LOGEMENT

L'accès à un logement constitue pour beaucoup de jeunes une étape essentielle dans leurs démarches vers l'autonomie.

Ce nouveau guide Trouver un logement s'adresse à tous les jeunes, qu'ils soient étudiants, en formation, actifs ou en recherche d'emploi et vous propose une présentation complète des ressources, dispositifs, structures et aides à votre disposition sur votre territoire.

En complément de ce guide, n'hésitez pas à pousser la porte d'une des 170 structures Information Jeunesse de Nouvelle-Aquitaine où des professionnels sont là pour répondre à vos questions sur tous les sujets en lien avec l'accès à l'autonomie (jobs, logement, accès aux droits, santé, culture, engagement, mobilité...).

Vous pouvez aussi nous retrouver sur les nombreux événements hors les murs tout au long de l'année ainsi que sur notre site internet [www.crijna.fr](http://www.crijna.fr), nos sites d'annonces : [jobs.pourlesjeunes.com](http://jobs.pourlesjeunes.com) et [logements.pourlesjeunes.com](http://logements.pourlesjeunes.com) et sur les réseaux sociaux.

**Constance de Peyrelongue**  
**Présidente du CRIJ Nouvelle-Aquitaine**



# SOMMAIRE

## PRÉPARER SA RECHERCHE 6

- Définissez vos besoins 6
- Faites du repérage 6

## CONNAÎTRE LES AIDES 8

- Les aides de la CAF 8
- Dépôt de garantie 10
- Caution 10
- Mobilité professionnelle 12

## TROUVER SON LOGEMENT 14

- Location dans le privé 14
- Logement social (HLM) 15
- Partager son logement (colocation... ) 16
- Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs... ) 19
- Hébergement de courte durée 22

## VISITER UN LOGEMENT 24

- Premier contact efficace 24
- Votre fiche visite 26

## CONNAÎTRE SES DROITS 28

- Tout sur le bail 28
- Préavis et congés 29
- État des lieux 30
- Dépôt de garantie 30
- Loyer et charges 31
- S'informer/se défendre 32

## EMMÉNAGER – DÉMÉNAGER 34

- Check-list des formalités 34

## CARNET D'ADRESSES 36

## LE RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE EN DORDOGNE, GIRONDE, LANDES, LOT ET GARONNE, PYRÉNÉES ATLANTIQUES 43

## TROUVEZ UN HÉBERGEMENT !

Vous êtes stagiaire, étudiant, apprenti, jeune actif, votre solution :

jesuisun(e)jeune /grandperigueux  
.com

Des logements labellisés par Le Grand Périgueux c'est la garantie d'un logement adapté et confortable.



Renseignements : 05 53 35 86 00

ÉTUDIANTS, APPRENTIS, JEUNES ACTIFS

Besoin d'un logement ?

NOTRE OFFRE  
EST FAITE POUR VOUS !



E\* MEDIAPLOTE

mesolia.fr

06 07 87 32 55 • contactcommercial@mesolia.fr

MÉSOLIA



# PRÉPARER SA RECHERCHE

## Définissez VOS BESOINS

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- Êtes-vous intéressé(e) par la colocation ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? proche des commerces ? desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt(e) à faire (surface, lieu, environnement...)?

## Faites DU REPÉRAGE

En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repêrerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux.

Train, bus, tram... informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun.

### S'y prendre à l'avance !



Organisez-vous avant de visiter : créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement, préparez votre dossier de candidature pour le propriétaire (voir p. 25 et 26) et informez-vous sur les prix des loyers : [www.observatoires-des-loyers.org](http://www.observatoires-des-loyers.org) Vous éviterez ainsi de passer à côté d'une opportunité !



## Évaluez votre budget

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourse	€	<b>Charges du logement</b>	
> Salaire	€	> Loyer + charges locatives	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Assurance habitation	€
> Indemnités service civique...	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Prestations CAF (logement, prime d'activité, RSA)	€	> Abonnements téléphone/internet	€
> Autres aides au logement (Action Logement, Région...)	€	> Taxe d'habitation + contribution à l'audio-visuel public (cf. p. 31)	€
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	> Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	€
		<b>Autres charges</b>	
		> Coûts études / formation	€
		> Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, etc.)	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances	€
		> Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture	€
		> Épargne	€
<b>Total</b>	€	<b>Total</b>	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois !)

Dépenses à l'arrivée dans le logement	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	€
<b>Total</b>	€

### En savoir +

Calculateur de budget simplifié :

[www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple/](http://www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple/)



# CONNAÎTRE LES AIDES

## Les aides DE LA CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer.

Il existe 3 aides, non cumulables : l'**APL** (aide personnalisée au logement), l'**ALF** (allocation de logement familiale) et l'**ALS** (allocation de logement sociale).

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (superficie d'au moins 9 m<sup>2</sup>, confort minimum, conformité aux normes de sécurité) ; quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide ; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

### En colocation



Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

## Estimation du montant

Selon vos revenus, votre statut et votre logement, vous pourrez recevoir une aide. Estimez-la sur : **www.caf.fr** rubrique Services en ligne / Faire une simulation / Le logement

**Le site de la CAF est le seul habilité** à estimer le montant de vos aides. Méfiez-vous d'autres simulateurs, sans aucune valeur.

### Moins de 21 ans ?



Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

## Demande en ligne

Sur le site de la CAF, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre contrat de location (bail) ;
- vos revenus sur les deux dernières années ;
- votre RIB ;
- le cas échéant, le numéro d'allocation de vos parents avec leur Caf d'appartenance ;
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société ;

- le montant du loyer et des charges.

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

## Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la CAF. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement versé 2 mois après la demande.

Le 5 de chaque mois, l'allocation est versée, selon les cas, au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

### Étudiants



Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera suspendu automatiquement au 1<sup>er</sup> juillet.

Plus d'informations sur :

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

[www.facebook.com/cafallocationsfamiliales](https://www.facebook.com/cafallocationsfamiliales)

>> Se reporter au Carnet d'adresses pour les coordonnées des CAF

## Le petit dico de l'immo

### • Bailleur

Propriétaire proposant un logement à la location.

### • Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

### • Charges

Charges mensuelles (eau, électricité, gaz).

Charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

### • Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

### • Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

### • Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).

### • DPE (Diagnostic de performance énergétique)

Estimation de la performance énergétique du logement.



## Dépôt DE GARANTIE

Si vous avez des difficultés à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'Avance Loca-Pass.

### Avance Loca-Pass

Mise en place par Action logement, l'avance Loca-Pass finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt, d'un montant de 1 200 € maximum, s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi, étudiants salariés justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé non agricole.

Vous remboursez ensuite Action logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

**Demande en ligne** (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux)  
**[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)**  
rubrique Louer

>> Se reporter au Carnet d'adresses pour les coordonnées des agences Action Logement

## CAUTION

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez faire un test d'éligibilité à la garantie Visale. Cette dernière s'étend cette année et met fin à la garantie Loca-Pass qui concernait les logements appartenant à des personnes morales (organisme social, HLM, association...).

### Garantie Visale

Ce dispositif est une alternative à la caution parentale ou bancaire, en accord avec le propriétaire.

Action logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des **logements du parc privé, résidences étudiantes, résidences Habitat Jeunes...**

La garantie Visale s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, étudiants compris, et aux salariés de plus de 30 ans des secteurs privé et agricole en CDD,

### Les aides aux apprentis

La région Nouvelle-Aquitaine propose des aides aux apprentis : hébergement, transport, restauration, fonds social...

Tél : 05 49 38 49 38

**<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>**



CDI période d'essai, intérim ou mobilité professionnelle.

Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € CC (800 € en Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation (au maximum 36 mois de loyers impayés dans le parc privé et 9 mois dans le parc social, les résidences étudiantes, Crous ou Habitat Jeunes...).

Si vous ne pouvez plus payer votre loyer, Action logement avance les sommes au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

Visale prend également en charge d'éventuelles **dégradations locatives** : une couverture supplémentaire pour le bailleur, sans frais et dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un **logement du parc privé**.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

Jeune ou propriétaire, pour savoir si vous pouvez bénéficier de Visale, faites le **test d'éligibilité** sur : <https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale/>

**Demande en ligne** de la garantie sur : [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

>> Se reporter au **Carnet d'adresses pour les coordonnées des agences Action Logement**

**Bon à savoir** : le Fastt (fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement :

## En cas de grandes difficultés



### Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, de la caution, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

### Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

**Pour faire une demande FSL ou FAJ**, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.

accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

[www.fastt.org](http://www.fastt.org)

## L'avance 1<sup>er</sup> loyer

Destinée à faciliter l'installation des jeunes dans un nouvel appartement, l'avance premier loyer concerne les 18-30 ans dont le logement et le lieu de formation ou de stage se trouvent en Nouvelle-Aquitaine. Cette avance de 100 à 300€ est ensuite remboursable sur une durée de 12 mois.

<http://avanceloyer.solihanouvelleaquitaine.fr>

SOLIHA AIS Nouvelle-Aquitaine  
Tél. 05 24 54 45 89



## Mobilité PROFESSIONNELLE

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance ? Vous êtes muté(e) dans une autre ville ? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

### Formation en alternance : l'aide Mobili-Jeune

Cette subvention vous aide à financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail, au maximum pendant 3 ans.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic.

Le montant de l'aide varie de 10 € à 100 € par mois selon le reste de loyer à payer, déduction faite de l'allocation CAF.

**Demande en ligne** (3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci)

**[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)**  
rubrique Bouger

### Déménagement : l'aide Mobili-Pass

Cette aide pour les frais liés à l'accès à une location s'adresse aux salariés d'une entreprise du secteur privé (d'au moins 10 salariés) en mobilité professionnelle subie ou choisie (embauche, mutation, déménagement de l'entreprise, formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, etc.).

Vous pouvez bénéficier :

- soit d'une subvention pour financer un professionnel qui vous aidera dans votre recherche de logement, vos démarches et votre installation ;
- soit d'un prêt à taux réduit pour les doubles charges de logements (loyers, frais d'hôtel, indemnités de prêts...).

**Demande en ligne :**

**[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)**  
rubrique Bouger / Accompagnement mobilité

>> Se reporter au Carnet d'adresses pour les coordonnées des agences Action Logement

### Chèque énergie



Attribué sous conditions de ressources, selon votre déclaration de revenus, ce chèque d'un montant compris entre 48 € et 227 € vous permet de payer vos factures d'énergie (gaz, électricité...). Si vous en bénéficiez, il est envoyé chez vous une fois par an entre fin mars et fin avril. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.  
**[www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)**



LOGEMENT )))

Vous avez une chambre à louer ?

**LOCATAIRE,  
PROPRIÉTAIRE**  
avec la RÉGION  
**louez une chambre\***  
à un jeune en formation



Créez votre annonce sur :

**operationundeux toit.fr**



\*hébergements  
de courte durée,  
à la nuit ou au mois

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

Encourageons aujourd'hui, réussissons demain



## Location DANS LE PRIVÉ

Quel que soit votre projet logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un meublé...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent aussi bien sur Internet que dans les journaux.

Les **agences** organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont à prévoir dans votre budget : environ 1 mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les **notaires** peuvent également proposer ce type de service immobilier. Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

### Offres immobilières

Quelques sites :

[logements.pourlesjeunes.com](http://logements.pourlesjeunes.com)

[www.jesuisunjeune.com](http://www.jesuisunjeune.com)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

[www.pap.fr](http://www.pap.fr)

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

[www.seloger.com](http://www.seloger.com)

[www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (centrale du Crous réservée aux étudiants)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation.

### Priorité à la vigilance !



Soyez sur vos gardes avec les **arnaques sur Internet** qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement. N'envoyez jamais d'argent ! Méfiez-vous aussi des **marchands de listes** qui proposent des offres de location contre un paiement préalable... sans garantir de vous trouver un logement. Évitez de payer pour avoir une adresse.

### Où s'informer ?

Les conseillers du **réseau Information Jeunesse** (CRIJ, CIJ, BIJ et PIJ) informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières.  
[www.crijna.fr](http://www.crijna.fr)

Les **Cilaj** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.  
<http://aquitaine-limousin-poitou-charentes.uncllaj.org>

>> Se reporter au Carnet d'adresses pour les coordonnées du réseau Information Jeunesse, du Cilaj, du Crous....



# Logement SOCIAL

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année :

- en ligne sur **www.demande-logement-social.gouv.fr** ou sur les sites départementaux ;
- ou auprès de l'organisme HLM de votre choix.

**Bon à savoir :** des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).

**www.nouvelleaquitaine.soliha.fr**

# ZOOM

## Pièges à éviter

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas un logement de moins de 9 m<sup>2</sup> ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

### Décrypter une annonce

**F1, F2... T1, T2 ...** : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)

**MB** : meublé

**GG** : garage

**NF** : neuf

**BE** : bon état **TBE** : très bon état

**CC** : charges comprises

**HC** : hors charges

**Dig** : digicode

**DPE** : diagnostic de performance énergétique

**Int** : interphone

**Duplex** : logement sur 2 étages

**PK** ou **Park** ou **PKG** : parking

**CV** : centre-ville

**Et** : étage

**Asc** : ascenseur

**Cuisine aménagée** : meubles + branchements

**Cuisine équipée** : avec appareils électroménagers

**ÉQ** : équipé

**SDB** : salle de bains (avec baignoire)

**Salle d'eau** : comprend une douche

**HB** : heure de bureau

## Partager SON LOGEMENT

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires!

### La colocation

En colocation, il existe deux types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.

**Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail!** Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Sans nouveau colocataire, la solidarité de l'ex-colocataire cesse 6 mois après la fin du préavis de ce dernier (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

- Un **bail pour chaque colocataire**: chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié(e) légalement aux autres locataires: si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Où trouver ses colocataires ?

**logements.pourlesjeunes.com**  
**www.jesuisunjeune.com**  
**www.leboncoin.fr/colocations**  
**www.appartager.com**  
**www.lacartedescolocs.fr**

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 14).

### Conseil



Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.



## Conseils pour une colocation réussie !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- **Renseignez-vous bien sur la législation** en matière de colocation.
- Trouvez un logement **suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité** et d'indépendance.
- **Choisissez au mieux vos colocataires** : mode de vie, solvabilité, etc.
- **Définissez dès le départ les règles de vie commune** par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez **faire des compromis et rester souple**.
- **Tirez parti de nouvelles rencontres** pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- **Communiquez en cas de problème** : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

### En savoir +

[www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Colocation

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) tapez « colocation » dans la barre de recherche

[www.tricount.com](http://www.tricount.com) application gratuite pour gérer le budget d'une colocation



## L'habitat partagé intergénérationnel et solidaire

D'autres modes de cohabitation sont possibles. Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans), en échange d'une présence et de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes, est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). Le nouveau **contrat de cohabitation intergénérationnelle** mis en place par la loi Elan apporte un cadre juridique à cette formule. Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la CAF.

>> Se reporter au Carnet d'adresses pour les coordonnées des associations de logement intergénérationnel

### Koloc' à projets solidaires



Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire? Vous avez entre 18 et 30 ans? Conjuguez engagement solidaire (4h environ par semaine), mixité sociale et colocation étudiante en vous inscrivant en ligne sur Koloc' à projets solidaires, proposé par l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville).

[rejoins.afev.org/kaps](http://rejoins.afev.org/kaps)

## La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bains. Cette formule a des avantages: pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients: vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous!

**Bon à savoir:** pensez à signer un bail.

[logements.pourlesjeunes.com](http://logements.pourlesjeunes.com)  
[www.jesuisunejeune.com](http://www.jesuisunejeune.com)  
[www.roomlala.com](http://www.roomlala.com)  
[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (pour étudiants)  
[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)  
[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

## Logement contre services

Certains propriétaires (souvent des parents avec de jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.



# Habiter EN RÉSIDENCE

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

## Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les **étudiants disposant de faibles ressources** sont prioritaires.

N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée ! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre **le 15 janvier et le 15 mai** pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE) : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) (cochez la case « Demande de logement »). Vous ferez votre choix dans l'offre loca-

tive des Crous sur : <https://trouver.unlogement.lescrous.fr>

Une réponse vous sera donnée début juillet par SMS et par mail. Vous aurez 7 jours pour confirmer en ligne la réservation en payant par carte bancaire.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U...

>> Se reporter au Carnet d'adresses pour les coordonnées des Crous

## Foyers pour étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Ces foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes... Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

[www.foyers-catholiques.org](http://www.foyers-catholiques.org)  
[www.jeunescatho33.fr](http://www.jeunescatho33.fr)

### Bonus !

Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.

Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).

Pas de taxe d'habitation.

Accès Internet.



## Résidences privées

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL. Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking...

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

[www.jesuisunjeune.com](http://www.jesuisunjeune.com)

[www.adele.org](http://www.adele.org)

<https://logement.studyrama.com>

[www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)

>> Se reporter au Carnet d'adresses pour les coordonnées des résidences privées.

## Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, en cours d'insertion sociale et professionnelle : jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi indemnisés.

Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants.

Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio...) à des prix accessibles, toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la CAF. Les logements sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

Demande de logement en ligne

[www.logement-jeunes.unhaj.org](http://www.logement-jeunes.unhaj.org)

>> Se reporter au Carnet d'adresses pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes.



## Bonus !

**L**a redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.

**D**urée de séjour variable : à la semaine, au mois.

**P**réavis de départ d'une semaine.

## Résidences sociales pour jeunes actifs

Ces résidences accueillent des jeunes entre 18 et 30 ans, salariés en CDD, CDI, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, étudiants avec contrat de travail, stagiaires rémunérés, en mobilité professionnelle.

Deux formules sont proposées : des logements temporaires meublés (pour une location de 1 à 24 mois), des logements pré-équipés (pour une location de 12 mois maximum). Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel.

Il existe plusieurs types de résidences sociales.

### Résidences Yellome

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

[www.lf-habitat.fr](http://www.lf-habitat.fr) (Le Foyer)

[www.yellome.domofrance.fr](http://www.yellome.domofrance.fr)

### Résidences sociales Jeunes et résidences hôtelières à vocation sociale

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

[www.aquitaniservices.fr](http://www.aquitaniservices.fr)

[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

## En cas d'urgence



Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...), ou témoin d'une telle situation, appelez le **115** pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

**Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7**

>> Se reporter au Carnet d'adresses pour les coordonnées des agences Le Foyer, Action Logement, Domofrance, Aquitanis

## Résidences sociales

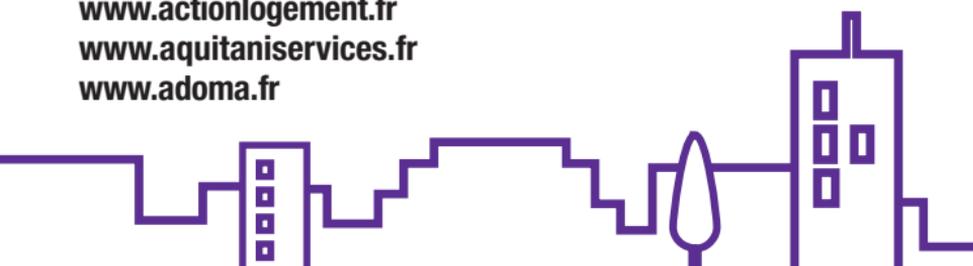
On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma. Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé(e) vers une de ses résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, mission locale...).

[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)



## Hébergement DE COURTE DURÉE

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

### Résidences universitaires

Selon les places disponibles, il est possible de séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie ou sur :

[www.bedandcrous.com](http://www.bedandcrous.com)

>> Se reporter au Carnet d'adresses pour les coordonnées des Crous.

### Résidences privées / Habitat Jeunes / Résidences sociales pour jeunes actifs

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 20 et 21).

### Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

[www.fuaj.org](http://www.fuaj.org)  
[www.auberges-de-jeunesse.com](http://www.auberges-de-jeunesse.com)  
[www.auberge-jeunesse-bordeaux.com](http://www.auberge-jeunesse-bordeaux.com)

### Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)  
[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)  
[www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)  
[www.clevacances.com](http://www.clevacances.com)  
[www.chambres-hotes.fr](http://www.chambres-hotes.fr)

### Opération Un Deux Toit

Ce dispositif permet aux jeunes en formation et en mobilité d'être hébergés chez des propriétaires particuliers en Nouvelle-Aquitaine. L'accueil pour un séjour court (à la nuitée, à la semaine, au mois) ou un séjour fractionné, concerne les jeunes de moins de 30 ans : apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, élèves du paramédical et social, lycéens, étudiants, jeunes travailleurs.

[www.operationundeux toit.fr](http://www.operationundeux toit.fr)  
SOLHA AIS Nouvelle-Aquitaine  
Tél. 05 35 00 16 41

### Couchsurfing

Des particuliers prêtent gratuitement leur canapé pour une nuit ou plus.

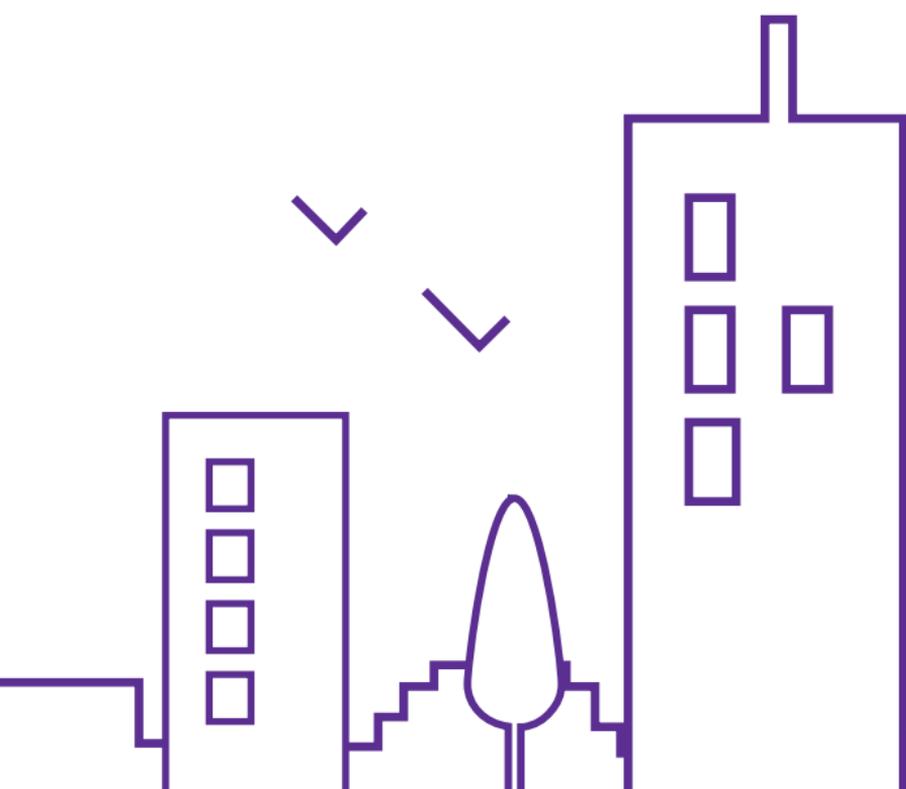
[www.couchsurfing.com](http://www.couchsurfing.com)

### Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.



# TROUVER UN LOGEMENT



# VISITER UN LOGEMENT

## Premier contact EFFICACE

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de fixer un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille...

## Vos questions

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Est-il proche du centre-ville ? des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges ? (Attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Quand est-il possible de visiter le logement ?
- Y a-t-il un garage ou un parking ?

## Astuce



Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité !

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer les coordonnées de votre interlocuteur.

## Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant(e) ? salarié(e) ?
- Si vous êtes salarié(e), êtes-vous intérimaire ? en CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.)
- Êtes-vous déjà locataire ?

## Lutte contre les discriminations



Si vous pensez avoir été défavorisé(e) lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur :

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)



## Les documents que le bailleur est en droit de vous demander

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour...).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail...).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours...).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents...).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous éviterez ainsi d'être pris(e) de vitesse par un(e) concurrent(e)!

## Les documents que le bailleur n'est pas en droit de vous demander

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- Un chèque de réservation.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Se loger. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).



## Votre FICHE VISITE

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio...)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espaces verts	



Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.



## INFOS FINANCIÈRES

<b>Loyer</b>	
<b>Charges</b> : montant + précisions de ce qui est inclus	
<b>Dépôt de garantie</b>	
<b>Taxe d'habitation</b> (selon vos ressources, cf. p. 31)	
<b>Frais</b> (agence / notaire)	

## INFOS ÉNERGÉTIQUES

<b>Chauffage</b> (gaz, électrique, individuel, collectif)	
<b>État des fenêtres, portes...</b>	
<b>DPE</b> (diagnostic de performance énergétique)	

## ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

<b>Accès</b> au logement et <b>état du bâtiment</b> (escalier, toiture...)	
<b>État des pièces principales</b> (salon, chambre)	
<b>État et équipement de la cuisine</b>	
<b>État des sanitaires</b> (salle d'eau / salle de bain + WC)	
<b>État des surfaces</b> (sols, murs, plafonds)	
<b>État des équipements</b> (électricité, chauffage...)	
<b>État du mobilier</b> (dans un logement meublé)	
<b>Connexion web</b> : accès tél / ADSL / fibre optique	

## MES IMPRESSIONS

<b>Environnement</b> Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports...	
<b>Commentaires</b> personnels	



# CONNAÎTRE SES DROITS

## Tout SUR LE BAIL

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (bail type) signé par le propriétaire et vous.

### Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconductible tacitement) ou **9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti** (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

### Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).

#### Nouveauté : bail mobilité



Créé par la loi Elan, ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie visale (voir p. 10).

<https://www.service-public.fr>  
rubrique Particuliers, taper « bail mobilité » dans le moteur de recherche

- Nom du locataire (ou des colataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

### Documents joints

- État des lieux (voir p. 30).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.



## Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un **bail unique** (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un **bail multiple**. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 16).

### Attention à la sous-location !



Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

## Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur : [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Location meublée

## Préavis ET CONGÉS

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- mutation professionnelle ;
- perte d'emploi ;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI) ;
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi ;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH ;
- attribution d'un logement social ;
- raison de santé justifiant un changement de domicile ;
- logement en zone tendue : renseignements sur [www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues](http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues)

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.



## État DES LIEUX

L'état des lieux est un **document obligatoire** joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

### Assurance obligatoire !



Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

## Dépôt DE GARANTIE

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...). Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer votre dépôt de garantie (voir p. 10).

### Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer **1 mois après l'état des lieux de sortie** et la remise des clefs, 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie. En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 32).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !



# Loyer ET CHARGES

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives** :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

**Bon à savoir :** le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

## Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

## La taxe d'habitation



La taxe d'habitation, à payer courant octobre, est due pour l'année entière : si vous déménagez en cours d'année, vous restez imposable à l'adresse où vous habitez au 1<sup>er</sup> janvier. Si vous logez dans une résidence Crous, une résidence Habitat Jeunes ou un autre organisme similaire, en chambre meublée chez l'habitant... vous n'avez pas de taxe d'habitation à payer.

La réforme fiscale du gouvernement prévoit une **suppression progressive de la taxe d'habitation**. Pour savoir si vous êtes concerné(e), consultez le simulateur suivant :

**[www.impots.gouv.fr/portail/simulateurs](http://www.impots.gouv.fr/portail/simulateurs)**

La contribution à l'audiovisuel public reste à payer (139 € en 2019) si vous possédez un téléviseur ou dispositif assimilé (ordinateur non concerné).



## S'informer/ SE DÉFENDRE

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

### Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

[www.anil.org](http://www.anil.org)

### Services logement Jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des conseillers du réseau Information Jeunesse (BIJ, PIJ, CIJ, CRIJ) et des Cllaj consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.

[www.crijna.fr](http://www.crijna.fr)

<http://aquitaine-limousin-poitou-charentes.uncllaj.org>

### Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux...

la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

### Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

[www.clcv.org](http://www.clcv.org)  
[www.lacnl.com](http://www.lacnl.com)  
[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)  
[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)  
[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

### Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

Vous pouvez également vous rendre dans une **Maison de justice et du droit** ou dans un **Point d'accès au droit**.

[www.annuaires.justice.gouv.fr](http://www.annuaires.justice.gouv.fr)  
rubrique Lieux d'information

>> Se reporter au Carnet d'adresses pour les coordonnées des organismes et associations cités ci-dessus



La marque référence  
de l'édition publicitaire



CONNECT

CURSUS

PRINT&DIGITAL

**Agence Nord (Rouen) :**

Tél. 02 32 96 31 31

Fax. 02 32 96 31 30

**Agence Centre (Bourges) :**

Tél. 02 48 20 58 57

Fax. 02 48 20 58 62

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2019 - N° 196-02

[www.connect-comtogether.com](http://www.connect-comtogether.com)



## Check-list DES FORMALITÉS

### Pour emménager/ déménager, pensez à :

- ✓ envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception) ;
- ✓ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- ✓ dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation ;
- ✓ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs ;
- ✓ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et internet ;

- ✓ inscrire/retirer votre nom sur/ de la boîte aux lettres ;
- ✓ prévenir les administrations de votre changement d'adresse : CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi... ;
- ✓ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- ✓ vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- ✓ réserver une place de stationnement (surtout dans les grandes villes) le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

**Bon à savoir :** notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : **www.service-public.fr** rubrique Services en ligne / Changement d'adresse en ligne

### Adoptez les écogestes !



- **Pensez aux petits gestes du quotidien pour protéger la planète et faire des économies :** éteignez la lumière en quittant une pièce ; ne laissez pas l'eau couler inutilement ; baissez le chauffage pendant vos absences, etc. Informations sur : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) rubrique Particuliers et éco-citoyens
- **Donnez une seconde vie aux objets :** profitez des vide-greniers et des ressourceries, réparez ou faites réparer vos objets gratuitement. [vide-greniers.org](http://vide-greniers.org) ; [www.ressourcerie.fr](http://www.ressourcerie.fr) ; [envie.org](http://envie.org) ; [emmaus-france.org](http://emmaus-france.org) ; [repaircafe.org/fr/visiter/](http://repaircafe.org/fr/visiter/) ; [donnons.org](http://donnons.org) ; La ressourcerie du campus (Pessac) : [eturecup.org](http://eturecup.org)





CONNECT

CURSUS

La marque référence  
de l'édition publicitaire

pour la jeunesse

PRINT&DIGITAL

[www.connect-comtogether.com](http://www.connect-comtogether.com)

02 32 96 31 31



CONNECT  
est une marque PYGMA

# CARNET D'ADRESSES

## Agences Action Logement

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

Les services d'Action Logement s'adressent à tous les jeunes actifs entre 18 et 30 ans : salariés en CDD, CDI, en mobilité professionnelle, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, étudiants avec contrat de travail...

En recherche de logement, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé : diagnostic, dispositifs de soutiens financiers, accompagnement dans vos démarches, orientation vers des partenaires spécialisés si nécessaire.

### **ACTION LOGEMENT DORDOGNE**

57 rue Wilson - 24000 PERIGUEUX  
Tél : 05 53 06 82 50

### **ACTION LOGEMENT GIRONDE**

#### **Direction régionale**

110 avenue de la Jallère - BP 236  
33028 BORDEAUX Cedex  
Tél. 05 56 43 75 00

#### **Agence**

125 avenue Georges Pompidou - BP 162  
33503 LIBOURNE Cedex  
Tél. 05 56 43 75 00

### **ACTION LOGEMENT LANDES**

1617 avenue de Villeneuve  
40000 MONT-DE-MARSAN  
Tél : 05 58 05 72 00

### **ACTION LOGEMENT LOT ET GARONNE**

45 cours Victor Hugo  
47031 AGEN Cedex  
Tél. 05 53 77 50 60

### **ACTION LOGEMENT PYRENEES ATLANTIQUES**

1 rue de Donzac - BP 319  
64100 BAYONNE  
Tél. 05 59 59 09 40

5 allées Catherine de Bourbon -  
64000 PAU  
Tél. 05 59 59 09 40

## ADIL - Agences départementales d'information sur le logement

### **ADIL DORDOGNE**

3 rue Victor Hugo  
24000 PERIGUEUX  
Tél. 05 53 09 89 89  
[www.adil24.org](http://www.adil24.org)

### **ADIL GIRONDE**

105 avenue Emile Counord  
33300 BORDEAUX  
Tél. 05 57 10 09 10  
[www.adil33.org](http://www.adil33.org)

### **ADIL LANDES**

Immeuble le Rubens - 3<sup>ème</sup> étage  
14 Avenue du Sablar - 40100 DAX  
Tél. 05 58 91 00 11  
[www.adil40.fr](http://www.adil40.fr)

Caserne Bosquet  
125 rue Martin Luther King  
40000 MONT DE MARSAN  
Tél. 05 58 46 58 58  
[www.adil40.fr](http://www.adil40.fr)

### **ADIL LOT ET GARONNE**

6 bis boulevard Scaliger - Bâtiment de gauche (1<sup>er</sup> étage)  
47000 AGEN  
Tél. 05 53 67 93 65  
[www.adil47.org](http://www.adil47.org)

### **ADIL PYRENEES ATLANTIQUES**

1 rue Ulysse Darracq  
64100 BAYONNE  
Tél. 05 59 59 11 00  
[www.adil64.org](http://www.adil64.org)

7 rue Camy  
64000 PAU  
Tél. 05 59 02 26 26  
[www.adil64.org](http://www.adil64.org)

# CAF - Caisses d'allocations familiales

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

## CAF DORDOGNE

50 rue Claude Bernard  
24011 PERIGUEUX  
Tél. 0 810 25 24 10

## CAF GIRONDE

Rue du Docteur Gabriel Péry  
33078 BORDEAUX Cedex  
Tél. 0 810 25 33 10

## CAF LANDES

207 rue Fontainebleau  
40023 MONT DE MARSAN  
Tél. 0 810 25 40 10

## CAF LOT ET GARONNE

1 rue Jean-Louis Vincens  
47912 AGEN  
Tél. 0 810 25 47 10

## CAF PYRENEES ATLANTIQUES

10 avenue du Maréchal Foch  
64117 BAYONNE Cedex  
Tél. 0 810 25 64 10

5 rue Louis Barthou

64035 PAU Cedex  
Tél. 0 810 25 64 20

# CDC - Commissions départementales de conciliation

## CDC DORDOGNE

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

Cité administrative Bugeaud - Bâtiment H - 18 rue du 26<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - BP162 24024 PERIGUEUX Cedex  
Tél. 05 53 03 65 00

[www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)

## CDC GIRONDE

Direction départementale des territoires et de la mer

Cité administrative - 1 rue Jules Ferry - BP 90 33090 BORDEAUX Cedex  
Tél. 05 56 24 86 99

[www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

## CDC LANDES

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

7 place Francis Planté - BP 371 40012 MONT DE MARSAN Cedex  
Tél. 05 58 05 76 30

[www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr)

## CDC LOT ET GARONNE

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

935 avenue Docteur Jean-Bru 47916 AGEN Cedex 9  
Tél. 05 53 98 66 66

[www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)

## CDC PYRENEES ATLANTIQUES

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Cité administrative - Boulevard Tourasse - CS 57570

64075 PAU Cedex  
Tél. 05 47 41 33 58 - 05 47 41 33 10 (standard)

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)



## CLLAJ - Comités locaux pour le logement autonome des jeunes

Les services du CLLAJ s'adressent aux jeunes entre 18 et 30 ans ayant un minimum de ressources : salariés en CDD, CDI, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, étudiants avec contrat de travail, stagiaires rémunérés, bénéficiaires des minima sociaux...

### CLLAJ HAUTE GIRONDE

17 rue Saint Simon  
33390 BLAYE  
Tél. 05 57 42 89 75  
<http://cllajhautegironde.org>

### CLLAJ DE L'AGGLOMÉRATION BORDELAISE

23 rue Leyronneire  
33100 BORDEAUX  
Tel. 05 56 32 42 01  
<http://alprado.fr/pole-solidarite-2/comite-local-du-logement-autonome-des-jeunes>

### HABITAT JEUNES DU BASSIN D'ARCACHON

14 place Thiers  
33260 LA TESTE DE BUCH  
Tél. 05 56 66 85 42

### HABITAT JEUNES EN PAYS LIBOURNAIS

53 Avenue Victor Hugo  
Résidence Pierre Bérégovoy  
33500 LIBOURNE  
Tél. 05 57 25 98 15  
[www.portail-logement-libournaiss.fr](http://www.portail-logement-libournaiss.fr)

### SERVICE LOGEMENT JEUNES BÉARN ADOUR INSERTION EMPLOI BÉARN ADOUR

Place de la Tour  
64160 MORLAAS  
Tél. 06 19 57 08 91 - 05 59 33 63 67  
[www.lesmissionslocalesdubearn.com](http://www.lesmissionslocalesdubearn.com)

## CROUS - Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires

[www.crous-bordeaux.fr](http://www.crous-bordeaux.fr)

### CROUS BORDEAUX AQUITAINE

18 rue du Hamel  
33080 BORDEAUX  
Tél. 05 56 33 92 17

### CROUS PAU

7 rue Saint John Perse  
64011 PAU  
Tél. 05 59 30 89 00

Villes où se situent des résidences gérées par le CROUS :

**Dordogne** : Périgueux

**Gironde** : Bordeaux, Gradignan, Mérignac, Pessac, Talence

**Landes** : Aire sur l'Adour, Dax, Mont de Marsan

**Lot et Garonne** : Agen

**Pyénées Atlantiques** : Anglet, Bayonne, Pau

# Logement intergénérationnel solidaire

## ASSOCIATION

### ENSEMBLE2GENERATIONS BORDEAUX

1 square Passicos  
33000 BORDEAUX  
Tél. 07 86 62 26 07 (Mme Marie Pierre Meurgey)

[www.ensemble2generations.fr](http://www.ensemble2generations.fr)

## ASSOCIATION VIVRE AVEC

44 cours Pasteur  
33000 BORDEAUX  
Courrier : 40 rue du Sablonnat 33800  
BORDEAUX  
Tél. 05 57 95 66 02 - 06 50 72 48 99  
(Elise René)

[www.logement-solidaire.org](http://www.logement-solidaire.org)

## ASSOCIATION MAILLAGES PAYS BASQUE - LANDES - HAUTES PYRENEES

7 promenade du parc Belay 64600 ANGLET  
Contact sur Tarbes : Pierre De Nodrest  
au 06 60 43 19 42.

Contact sur le Pays Basque et les Landes :  
Alice Lasserre au 06 72 69 94 25  
[associationmaillages@gmail.com](mailto:associationmaillages@gmail.com)

## PRESSE PUREE

58 rue Castetnau  
64000 PAU  
Tél. 05 59 30 90 30 / 06 83 51 66 92  
(Laurence WULPUT)  
<http://pressepuree64.fr>

# Résidences Habitat Jeunes

## Dordogne

### BOULAZAC 24750

#### RESIDENCE CAMPUS DORDOGNE

1 avenue Benoît Frachon  
Tél. 05 53 06 63 00

<https://residence-campus-dordogne.fr>

### CHANCELADE 24650

#### FJT COMPAGNONS DU DEVOIR

Allée des sports Chercuzac  
Tél. 05 56 52 69 19

### PERIGUEUX 24000

#### FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

2 rue Charles Mangold - BP 10030  
Tél : 05 53 06 81 40

[www.perigueux-ccas.fr](http://www.perigueux-ccas.fr)

## Gironde

Demande de logement en ligne :  
[www.hj33.org](http://www.hj33.org)

### BLANQUEFORT 33290

#### RESIDENCE SUZANNE LACORE

Technowest Logement Jeunes  
62 rue de Maurian  
Tél. 05 56 45 60 33

### BORDEAUX 33000

#### HABITATS JEUNES LE LEVAIN

33 rue Paul Louis Lande  
Tél. 05 56 33 66 66

[www.habitatsjeuneslevain.org](http://www.habitatsjeuneslevain.org)

### BORDEAUX 33000

#### RESIDENCE ROSA PARKS

Jeunesse Habitat solidaire  
19 rue des Etuves

Tél. 05 47 74 37 80

[www.jhas.fr](http://www.jhas.fr)

### BORDEAUX 33000

#### FJT COMPAGNONS DU DEVOIR

76, rue Laroche  
Tél. 05 56 52 69 19

### BORDEAUX 33800

#### RESIDENCE JACQUES ELLUL

Jeunesse Habitat Solidaire  
3 rue Jean Descas

Tél. 05 47 74 37 60

[www.jhas.fr](http://www.jhas.fr)

### BORDEAUX 33800

#### RESIDENCE SANTE NAVALE

Jeunesse Habitat Solidaire  
32 rue Ferbos

Tél. 05 47 74 37 70

[www.jhas.fr](http://www.jhas.fr)

### LAMOTHE-LANDERRON 33190

#### FJT COMPAGNONS DU DEVOIR

22 rue du Stade  
Tél. 05 56 52 69 19

### LA TESTE DE BUCH 33260

#### HABITAT JEUNES DU BASSIN D'ARCACHON

14 place Thiers  
Tél. 05 56 66 85 42

## LIBOURNE 33500

### RESIDENCE LE JARDIN DU LOUBAT

Habitat Jeunes en Pays Libournais  
34 rue Chanzy  
Tél. 05 57 25 73 60 / 06 24 16 18 18

## LIBOURNE 33500

### RESIDENCE PIERRE BEREGOVY

Habitat Jeunes en Pays Libournais  
53 rue Victor Hugo  
Tél. 05 57 25 98 15

## LORMONT 33310

### RESIDENCE HABITAT JEUNES GENILOR

Habitat Jeunes des Hauts de Garonne  
7 avenue de la Libération  
Tél. 05 56 38 22 00  
[www.hjhdg.com](http://www.hjhdg.com)

## MERIGNAC 33700

### RESIDENCE GISELE DE FAILLY

Technowest Logement Jeunes  
3 Place Gambetta  
Tél. 05 56 15 45 03

## MERIGNAC 33700

### RESIDENCE JEAN FERRAT

Technowest Logement Jeunes  
7 rue Léo Lagrange  
Tél. 05 56 34 24 77

## PESSAC 33600

### RESIDENCE CITE DES METIERS

Jeunesse Habitat Solidaire  
114 avenue de Canéjan  
Tél. 05 47 74 37 76  
[www.jhas.fr](http://www.jhas.fr)

## TALENCE 33400

### RESIDENCE JEAN ZAY UNIVERSITE

Jeunesse Habitat Solidaire  
97 avenue Prévost  
Tél. 05 47 74 37 90  
[www.jhas.fr](http://www.jhas.fr)

## Landes

## DAX 40100

### RESIDENCE HABITAT JEUNES

Maison du logement  
3 rue André Malraux  
Tél. 05 58 58 01 01  
<http://fjtdax.pagesperso-orange.fr>

## MONT DE MARSAN 40000

### FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

NELSON MANDELA  
8 bis rue du Général Lasserre  
Tél. 05 58 06 83 84  
[www.montdemarsan.fr](http://www.montdemarsan.fr)

## TARNOS 40220

### ASSOCIATION HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE

34 ter avenue du 1<sup>er</sup> mai - BP 31  
Tél. 05 59 74 57 45  
<http://www.hajsa.fr/>

## Lot et Garonne

## AGEN 47000

### RESIDENCE DES JEUNES - FJT

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot et Garonne  
2 impasse Morère  
Tél. 05 53 77 23 23  
[www.habitat-agen.fr](http://www.habitat-agen.fr)

## VILLENEUVE SUR LOT 47300

### RESIDENCE HABITAT JEUNES DU VILLENEUVOIS

Habitat Jeunes du Villeneuvois  
3 rue Jules Ferry  
Tél. 05 53 72 79 06  
<https://habitatjeunesvilleneuvesurlot.jimdo.com>

## Pyrénées Atlantiques

## ANGLET 64600

### RESIDENCE CAMIADE

FJT Côte Basque  
5 rue Roland  
Tél. 05 59 59 33 30  
[www.fjtcotebasque.com](http://www.fjtcotebasque.com)

## ARZACQ ARRAZIGUET 64410

### RESIDENCE JEUNES EN SOUBESTRE

6 rue Robert Larrieu  
Tél. 05 59 60 80 51  
[www.cclb64.fr/residences-jeunes](http://www.cclb64.fr/residences-jeunes)

## BAYONNE 64100

### RESIDENCE JEAN JAURES

FJT Côte Basque  
4 bis Boulevard Jean Jaurès  
Tél. 05 59 59 33 30  
[www.fjtcotebasque.com](http://www.fjtcotebasque.com)



**BAYONNE 64100****RESIDENCE LACHEPAILLET**

FJT Côte Basque  
42 boulevard du Rempart Lachepaillet  
Tél. 05 59 59 33 30  
[www.fjtcotebasque.com](http://www.fjtcotebasque.com)

**BAYONNE 64100****RESIDENCE ROBERT LINXE**

FJT Côte Basque  
5 rue Mayi et Alfred Darizcuren  
Tél. 05 59 59 33 30  
[www.fjtcotebasque.com](http://www.fjtcotebasque.com)

**BIARRITZ 64200****RESIDENCE OSSUNA**

FJT Côte Basque  
22 bis avenue Ossuna  
Tél. 05 59 59 33 30  
[www.fjtcotebasque.com](http://www.fjtcotebasque.com)

**BORDES 64150****RESIDENCE TERRE D'ENVOI**

Habitat Jeunes Pau Pyrénées  
18 bis, rue Gaston Fébus  
Tél. 05 59 80 62 20 - 05 59 11 05 05  
[www.habitat-jeunes-pau-asso.fr](http://www.habitat-jeunes-pau-asso.fr)

**BOUCAU 64340****RESIDENCE LA FABRIQUE**

FJT Côte Basque  
5 impasse la Fabrique  
Tél. 05 59 59 33 30  
[www.fjtcotebasque.com](http://www.fjtcotebasque.com)

**CIBOURE 64500****RESIDENCE NOVELTY**

FJT Côte Basque 2 impasse Novelty  
Tél. 05 59 59 33 30  
[www.fjtcotebasque.com](http://www.fjtcotebasque.com)

**GELOS 64110****FJT COMPAGNONS DU DEVOIR**

Allée Pierre Tourné  
Tél. 05 56 52 69 19

**GELOS 64110****RESIDENCE GASTON MARSAN**

Habitat Jeunes Pau Pyrénées  
Base de plein air - Chemin de la Saligue  
Tél. 05 59 35 09 99  
[www.habitat-jeunes-pau-asso.fr/marsan.html](http://www.habitat-jeunes-pau-asso.fr/marsan.html)

**HENDAYE 64700****RESIDENCE CANETA**

FJT Côte Basque  
4 rue Caneta  
Tél. 05 59 59 33 30  
[www.fjtcotebasque.com](http://www.fjtcotebasque.com)

**LOURDIOS ICHERE 64570****MAISON PELOU**

Association Estivade d'Aspe Pyrénées  
Tél. 05 59 39 56 01 - 05 59 34 46 39  
[www.estivade.net](http://www.estivade.net)

**PAU 64000****RESIDENCE LE CAÏRN**

Habitat Jeunes Pau Pyrénées  
7 bis boulevard Alsace Lorraine  
Tél. 05 59 11 05 05  
[www.habitat-jeunes-pau-asso.fr](http://www.habitat-jeunes-pau-asso.fr)

**PAU 64000****RESIDENCE LES ANGLAIS**

Habitat Jeunes Pau Pyrénées  
2 rue des Anglais  
Tél. 05 59 11 05 05  
[www.habitat-jeunes-pau-asso.fr](http://www.habitat-jeunes-pau-asso.fr)

**PAU 64000****RESIDENCE MICHEL HOUNAU**

Habitat Jeunes Pau Pyrénées  
30 ter rue Michel Hounau  
Tél. 05 59 11 05 05  
[www.habitat-jeunes-pau-asso.fr](http://www.habitat-jeunes-pau-asso.fr)

**SAINT JEAN DE LUZ 64500****RESIDENCE ICHACA**

FJT Côte Basque  
7 rue Ithurric Etchea  
Tél. 05 59 59 33 30  
[www.fjtcotebasque.com](http://www.fjtcotebasque.com)

**THEZE 64450****RESIDENCE LE BEARN**

Habitat Jeunes Pau Pyrénées  
Ancienne gendarmerie - 12 route de Pau  
Tél. 05 59 11 05 05  
[www.habitat-jeunes-pau-asso.fr](http://www.habitat-jeunes-pau-asso.fr)

**URRUGNE 64122****RESIDENCE ROSALIE**

FJT Côte Basque  
1 rue de Maillarenea - quartier Béhobie  
Tél. 05 59 59 33 30  
[www.fjtcotebasque.com](http://www.fjtcotebasque.com)



## Résidences sociales pour jeunes actifs

### **ACTION LOGEMENT**

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)  
Adresses des agences p. 36

### **LE FOYER**

44 quai de Bacalan  
33300 BORDEAUX  
Tél : 05 16 42 35 00  
Accueil sur rendez-vous  
Demande de logement en ligne :  
[www.lf-habitat.fr](http://www.lf-habitat.fr)  
Résidences à Bordeaux et La Teste

### **DOMOFRANCE**

**AGENCE YELLOME**  
46 cours d'Albret  
33000 BORDEAUX  
Tél. 09 70 82 83 92  
[www.yellome.domofrance.fr](http://www.yellome.domofrance.fr)  
Résidences sur Bordeaux Métropole  
À noter : Yellome Domofrance propose  
aussi des logements aux étudiants

### **AQUITANIS**

[www.aquitaniservices.fr](http://www.aquitaniservices.fr)  
Résidences sur Bordeaux Métropole  
Un seul numéro pour contacter les  
agences : 05 56 00 50 50

### **AGENCE BORDEAUX NORD**

14 rue Jacques Thibaud  
33300 BORDEAUX

### **AGENCE GRAND PARC**

14 rue Jean Artus  
33300 BORDEAUX

### **AGENCE HAUTS DE GARONNE**

8 bis avenue de la Libération  
33310 LORMONT

### **AGENCE DE TALENCE**

Résidence Château Raba  
12 rue Marivaux  
33400 TALENCE

### **ADOMA**

Demande de logement en ligne :  
[www.adoma.cdc-habitat.fr](http://www.adoma.cdc-habitat.fr)  
Résidences sur Bordeaux métropole

## Résidences privées

### **Centrales de réservation en ligne :**

[www.abitel.com](http://www.abitel.com)  
[www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)  
[www.campusdebissy.com](http://www.campusdebissy.com)  
[www.campusea.fr](http://www.campusea.fr)  
[www.cap-logement-etudiant.com](http://www.cap-logement-etudiant.com)  
[www.ciliopee-jeunes.fr](http://www.ciliopee-jeunes.fr)  
[www.columba.fr](http://www.columba.fr)  
[www.estudelles.fr](http://www.estudelles.fr)  
[www.estudines.com](http://www.estudines.com)  
[www.lesbellesannees.com](http://www.lesbellesannees.com)  
[www.loc-habitat.com](http://www.loc-habitat.com)

[www.mycampus.fr](http://www.mycampus.fr)  
[www.nexity-studea.com](http://www.nexity-studea.com)  
[www.odalys-campus.com](http://www.odalys-campus.com)  
[www.privilege-etudes.fr](http://www.privilege-etudes.fr)  
[www.residence-etudiante.fr](http://www.residence-etudiante.fr)  
[www.studelites.com](http://www.studelites.com)  
[www.student-factory.com](http://www.student-factory.com)  
[www.studioportdelalune.com](http://www.studioportdelalune.com)  
[www.studyhotel.fr](http://www.studyhotel.fr)  
[www.studyoresidences.fr](http://www.studyoresidences.fr)  
[www.suitetudes.com](http://www.suitetudes.com)  
[www.zenitude-hotel-residences.com](http://www.zenitude-hotel-residences.com)

C'EST PAR LÀ

# Le réseau Information Jeunesse

en Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques

CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse - BIJ : Bureau Information Jeunesse - PIJ : Point Information Jeunesse

## CRIJ Nouvelle-Aquitaine Site de Bordeaux

125 cours Alsace et Lorraine  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05 56 56 00 56 -  
[www.jeuneabordeaux.fr](http://www.jeuneabordeaux.fr)  
[bordeaux@crijna.fr](mailto:bordeaux@crijna.fr)

## Dordogne

### PIJ BELVES

Tél. 05 53 31 44 81

### BIJ BERGERAC

Tél. 05 53 58 11 77

### PIJ COULOUNIEUX CHAMIERES

Tél. 05 53 45 60 30

### PIJ EYMET

Tél. 05 53 22 98 16

### PIJ MARSAC SUR L'ISLE

Tél. 05 53 54 21 22

### PIJ MONTIGNAC

Tél. 05 53 51 79 90

### PIJ NONTRON

Tél. 05 53 60 82 87

### PIJ LE BUISSON DE CADOUIN

Tél. : 05 53 23 86 08

### BIJ PERIGUEUX

Tél. 05 53 53 52 81

### PIJ SARLAT

Tél. 05 53 31 19 11

### BIJ TERRASSON

Tél. : 05 53 50 82 44

## Gironde

### PIJ AMBARES

Tél. 05 56 77 62 64

### PIJ ANDERNOS

Tél. 05 56 03 08 04

### PIJ ARCACHON

Tél. 05 57 72 71 05

### PIJ ARES

Tél. 05 57 17 43 05

### PIJ ARTIGUES PRES BORDEAUX

Tél. 05 56 38 50 54

### PIJ BASSENS

Tél. 05 57 80 81 78

### BIJ BEGLES

Tél. 05 56 49 06 34

### PIJ BIGANOS

Tél. 05 57 70 17 54

### BIJ BLANQUEFORT

Tél. 05 57 93 12 93

### PIJ BLAYE

Tél. 05 57 42 95 45

### CRIJ Nouvelle Aquitaine - Site de BORDEAUX

Tél. 05 56 56 00 56

### BIJ BRUGES

Tél. 05 56 16 17 96

### BIJ CADILLAC

Tél. 05 57 98 02 98

### BIJ CARBON BLANC

Tél. 05 57 77 68 87

### PIJ COUTRAS

Tél. 05 57 69 37 35

### BIJ CREON

Tél. 05 57 34 42 52

## **BIJ EYSINES**

Tél. 05 56 16 01 61

## **BIJ GRADIGNAN**

Tél. 05 56 89 12 46 / 06 18 02 03 10

## **BIJ GUITRES**

Tél. 05 57 69 27 70

## **BIJ IZON**

Tél. 06 75 90 02 81

## **BIJ LA BREDE**

Tél. 05 56 78 43 82/06 46 90 39 60

## **BIJ LACANAU**

Tél. 05 57 17 92 70

## **BIJ LA REOLE**

Tél. 06 15 25 65 46

## **BIJ LA TESTE DE BUCH**

Tél. 05 57 52 41 22

## **BIJ LE BOUSCAT**

Tél. 05 56 43 98 08

## **BIJ LEGE CAP-FERRET**

Tél. 05 56 03 80 54

## **BIJ LESPARRE**

Tél. 06 35 31 43 55

## **BIJ LIBOURNE**

Tél. 05 57 74 06 52

## **BIJ LORMONT**

Tél. 05 57 77 79 72/ 05 57 77 60 20

## **BIJ MARCHEPRIME**

Tél. 05 57 71 50 80 / 06 30 14 54 83

## **BIJ MERIGNAC**

Tél. 05 57 00 02 40

## **BIJ MIOS**

Tél. 07 76 18 24 05

## **BIJ PAUILLAC**

Tél. 05 57 75 22 34

## **BIJ PESSAC**

Tél. 05 57 93 67 80

## **BIJ PODENSAC**

Tél. 05 56 27 17 54

## **PIJ SAINT AUBIN DU MEDOC**

Tél. 05 56 24 49 29 / 06 77 91 10 53

## **PIJ SAINT JEAN D'ILLAC**

Tél. 05 56 21 83 19 / 06 49 18 00 75

## **BIJ SAINT MEDARD EN JALLES**

Tél. 06 71 11 22 23

## **BIJ TALENCE**

Tél. 05 56 84 78 13

## **PIJ VILLENAVE D'ORNON**

Tél. 05 57 99 01 10

## **Landes**

## **PIJ BISCARROSSE**

Tél. 05 58 78 33 17

## **BIJ Marenne Adour Côte Sud CAPBRETON**

Tél. 05 58 41 09 51

## **PIJ de la Communauté de communes Côtes Landes Nature CASTETS**

Tél. 05 58 55 79 55

## **PIJ DAX**

Tél : 05 58 56 59 89

## **PIJ GRENADE SUR L'ADOUR**

Tél. 05 58 03 79 02 / 06 14 13 32 08

## **PIJ HINX**

Tél. 05 58 89 56 32 / 07 87 60 55 77

## **PIJ LABOUHEYRE**

Tél. 05 58 04 53 10

## **PIJ MIMIZAN**

Tél. 05 58 09 46 18

## **BIJ MONT DE MARSAN**

Tél. 05 58 03 82 63

## **PIJ MORCENX**

Tél. 06 72 97 81 70

## **PIJ ONDRES**

Tél. 05 59 45 34 97 / 06 65 69 49 88

## **PIJ PARENTIS EN BORN**

Tél. 06 75 66 20 49

**PIJ SAINT MARTIN DE SEIGNANX**

Tél. 05 59 44 82 86

**PIJ TARNOS**

Tél. 05 59 64 49 59

**Lot et Garonne****BIJ AGEN**

Tél. 05 53 67 69 78

**PIJ LE PASSAGE D'AGEN**

Tél. 05 53 47 31 24

**BIJ MARMANDE**

Tél. 05 53 93 46 49

**BIJ SAINTE LIVRADE SUR LOT**

Tél. 05 53 01 47 98

**BIJ VILLENEUVE SUR LOT**

Tél. 05 53 40 49 11 / 05 53 40 49 12

**Pyrénées Atlantiques****BIJ BAYONNE**

Tél. : 05 59 59 35 29

**BIJ BIARRITZ**

Tél. 05 59 41 01 67

**PIJ CIBOURE**

Tél. 05 59 47 64 98

**PIJ HASPARREN**

Tél. 05 59 29 58 33

**BIJ HENDAYE**

Tél. 05 59 20 41 41

**BIJ MORLAAS**

Tél. 05 59 33 63 67

**PIJ MOUGUERRE**

Tél. 05 59 31 51 82

**PIJ MOURENX**

Tél. 05 59 71 54 87

**PIJ OLORON SAINTE MARIE**

Tél. 05 59 39 84 40

**BIJ ORTHEZ**

Tél. 05 59 69 21 13

**BIJ PAU**

Tél. 05 59 98 90 40

**BIJ SAINT JEAN DE LUZ**

Tél. 05 59 85 20 40

**PIJ SAINT PALAIS**

Tél. 05 59 65 28 60

**PIJ SERRES CASTET**

Tél. 05 59 33 11 66

**PIJ TARDETS**

Tél. 05 59 28 67 62

**PIJ URRUGNE**

Tél. 05 59 85 94 26

**PIJ USTARITZ**

Tél. 05 59 70 52 60

**Le réseau Information Jeunesse  
en Nouvelle-Aquitaine va plus loin !**

CRIJ Nouvelle-Aquitaine

**Site de Limoges**

Carré Jourdan - 13 cours Jourdan

87000 LIMOGES

Tél : 05 55 10 08 00

[www.crijlimousin.org](http://www.crijlimousin.org)**Site de Poitiers**

45 place du général de Gaulle

86000 Poitiers

Tél. 05 49 60 68 68

[www.jeuneapoitiers.fr](http://www.jeuneapoitiers.fr)



### **Une édition du CIDJ**

Le guide *Trouver un logement* (édition 2019)  
est une publication du réseau Information Jeunesse

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction :

Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire)

Secrétariat de rédaction : Léonore Nielsen (CIDJ)

Création et réalisation graphique : Pierre-Emmanuel Robert

Création de la couverture : Carolina Ferreiro

Chef de fabrication : Jean-François Ploska (CIDJ)

Crédits photo de couverture : Monkey Business / Fotolia

© CIDJ / Réseau Information Jeunesse 2019



### **Version Nouvelle-Aquitaine : départements Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques**

Directrice de la publication : Constance de Peyrelongue

Additif régional : Corinne Esquirol, Pascale Pommier

Régie publicitaire : Pygma - Tél. 02 32 96 31 31

Impression et façonnage : Imprimerie Mérico

© CIDJ



### **CRIJ Nouvelle-Aquitaine - site de Bordeaux**

125 cours Alsace et Lorraine - 33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 56 00 56

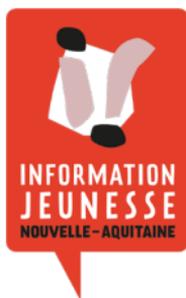
[www.jeuneabordeaux.fr](http://www.jeuneabordeaux.fr) - [www.crijna.fr](http://www.crijna.fr)

[bordeaux@crijna.fr](mailto:bordeaux@crijna.fr)

Suivez notre actualité   

Dépôt légal juin 2019





**CRIJ Nouvelle-Aquitaine - site de Bordeaux**  
125 cours Alsace et Lorraine - 33000 BORDEAUX  
Tél : 05 56 56 00 56  
[www.crijna.fr](http://www.crijna.fr)